



fin de versement de pension

Par jo1256, le 21/10/2012 à 09:50

Bonjour,

Suite à mon divorce mon fils a été complètement à ma charge et le jugement stipulait quelle pension je devais lui verser en plus de son loyer.

Mon fils a terminé ses études et à trouvé un emploi à l'étranger.

Je voudrai faire régulariser la situation en envoyant un courrier au juge aux affaires familiales.

Ma question porte sur les pièces justificatives à fournir afin d'éviter des rejets successifs. La difficulté étant qu'il réside au Vietnam.

Que faut-il? Une déclaration de sa part? manuscrite? légalisée? scannée acceptée?

Faut-il forcément une copie de son contrat de travail car il a l'air un peu réticent à me fournir ce document?

la démarche auprès du juge est-elle gratuite?

merci pour vos réponses

P. Delmas